Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_088-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

CONVOCATION : 03 juillet 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Thierry GUERRIAU, Véronique FRUGNAC, Audrey BOURDIN, Yves-Marie LALLICAN, Sylvie DUHAMEL, Erwan HERVÉ.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Christine TROCHU, Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

88. TRAVAUX - Attribution des lots pour le marché de travaux de la restitution de la tour du Télégraphe (Acte 1.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération 35-2025 en date du 4 avril 2025 portant sur l'APD (avant-projet Définitif) pour la restitution de la tour du Télégraphe,
Vu la procédure d'appel d'offres pour la consultation 2025-05 (pour les 4 lots) et 2026-01 (pour les lots 3 et 4),
Vu l'analyse des offres et la présentation faite par le maître d'œuvre,

M. PY SAGET, adjoint aux bâtiments, présente l'exposé suivant :

Pour mémoire, 4 lots sont à pourvoir
- Lot 1 Maçonnerie – PDT
- Lot 2 Charpente – Menuiserie – Ferronnerie
- Lot 3 Couverture
- Lot 4 Electricité

Le Règlement de consultation posait les critères de jugement des offres comme suit :
1/ le coût des travaux 40 %
2/ valeur technique 60 %

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_088-DE

Critères		Pondération
A - Valeur technique - Appréciée à partir du mémoire justificatif comportant les points développés ci-dessous		60%
n°1	**Calendrier, organisation et installations de chantier** - Transmission d'un programme d'exécution des ouvrages pour le lot concerné avec la durée prévisionnelle des phases - Notice sur les installations de chantier fournit par l'entreprise et identification des différents postes concernant son lot - Notice sur les modes opératoires que l'entreprise envisage concernant son lot et les spécificités du chantier.	15%
n°2	**Sécurité et hygiène** - Principales mesures prévues pour assurer le bon état des aires de chantier - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité concernant les spécificités du chantier.	5%
n°3	**Matériaux** - Identification des fournitures et transmissions des fiches techniques - Identification des types et de la provenances des matériaux - Transmission des délais de commande	15%
n°4	**Méthodologie et moyens matériels et humains** L'entreprise détaillera : la méthodologie de l'opération et les différents procédés d'exécution envisagés, les moyens humains et matériels utilisés : la répartition de la main d'œuvre et le temps passé (en jours). L'entreprise détaillera en particulier les moyens humains qu'elle affectera pour son intervention tant sur le terrain qu'en atelier et l'encadrement des équipes (chef de chantier). Elle présentera également les interventions sous-traitées et les sous-traitants auxquels elle compte faire appel. L'entreprise présentera des références illustrées cohérentes avec le projet à l'étude et ses qualifications.	20%
n°5	**Démarche qualité et Démarche développement durable et sociale** L'entreprise détaillera la démarche qualité et environnementale choisie pour le chantier Clause sociales et promotion de la diversité (Lot 1 - Maçonnerie) pour le chantier.	5%

Une analyse lot par lot a été faite.

Pour le lot 1, 3 offres régulières reçues.
Pour le lot 2, 4 offres régulières reçues.
Pour le lot 3, 2 offres reçues mais 1 non conforme au marché.
Pour le lot 4, 1 offre reçue régulière.

Les propositions du maître d'œuvre pour l'attribution des lots sont les suivantes (sans les variantes) :

TABLEAU RECAPITULATIF

Lots	Estimation de base du D.C.E (H.T)	Entreprise proposée	Devis entreprise (H.T)	Ecart	Ecart relatif
LOT 1 MACONNERIE-PDT	150 591,47 €	JOUBREL	139 064,96 €	-11 526,51 €	-7,65%
LOT 2 CHARPENTE	127 307,90 €	ATELIER DES METAUX	135 996,08 €	8 688,18 €	6,82%
LOT 3 COUVERTURE	16 899,20 €	BRIERO	18 089,57 €	1 190,37 €	7,04%
LOT 4 ELECTRICITE	20 120,00 €	MICAULT	16 690,96 €	-3 429,04 €	-17,04%
Total H.T	**314 918,57 €**		**309 841,57 €**	**-5 077,00 €**	**-1,6%**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_088-DE

Par rapport à la phase APD et à la délibération du 4 avril 2025 portant sur le montant estimatif des travaux (288 500 € HT), le montant total des travaux serait de 309 841.57 € HT soit un écart de +7.4%, sous le seuil des 10% de tolérance indiqué dans le CCAG MOE (article 13.2).

Deux variantes inscrites dans le CCTP n'ont pas été retenues pour le lot 1 (4 332.73 € HT). Cela donne le tableau suivant :

Cout restitution TELEGRAPHE hors amènagement ext, dévoiement et etudes

			Estimation	Coût après négo H.T	Réduction variante ou choix H.T		Coût final H.T
Lot 1	maconnerie	JOUBREL	150 591,00 €	139 064,96 €	Ligne 46 pierres	1 621,55 €	129 272,76 €
					Ligne 62 amenagement ext	3 837,92 €	
					Variante couronnement et linteaux	4 332,73 €	
Lot 2	charpente/machinerie	Atelier des metaux	127 307,00 €	135 996,08 €	Ligne 6 lambris chêne	2 496,00 €	133 500,08 €
Lot 3	hors aménagement	BRIERO	16 899,00 €	18 089,57 €			18 089,57 €
Lot 4	electricite	MICAULT	20 120,00 €	16 690,96 €			16 690,96 €
		Total H.T	314 917,00 €	309 841,57 €			297 553,37 €

Si réduction et variante	Total TTC	357 064,04 €	FCTVA 58 572,79 €
	Coût TTC après réduction FCTVA	298 491,26 €	
Sans réduction et variante	Total TTC	371 809,88 €	FCTVA 60 991,69 €
	Coût TTC après réduction FCTVA	310 818,19 €	

De plus, certaines prestations pourraient en cours de chantier ne pas être faites et donc pas facturées et pourraient faire diminuer le coût total (les lignes 46 et 62 pour le lot 1, la ligne 6 pour le lot 2).

Vu l'avis de la commission « urbanisme-travaux » en date du 09/06/2026,
Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 25/06/2026,

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal à 6 voix contre et 20 voix pour (2 élus ne prennent pas part aux votes car membres de l'association CPO):

- **RETIENT** la proposition du maître d'œuvre comme indiqué ci-dessus soit : pour le lot 1, l'offre de JOUBREL pour un montant de 134 732.23 € HT (sans la variante), pour le lot 2 l'offre de l'entreprise ATELIER DES METAUX pour un montant de 135 996.08 € HT, pour le lot 3 l'offre de l'entreprise BRIERO pour un montant de 18 069.57 € HT et pour le lot 4 l'offre de l'entreprise MICAULT pour un montant de 16 690.96 €, soit un total de 305 488.84 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

